



Maire : MP. ROGOU

1er adjoint : A. MANIVEL

2ème adjoint : L. CELCE

3ème adjoint : MJ. CAYOL

DANS CE NUMÉRO :

- 1- Rénovation du petit patrimoine rural – demandes de subventions
- 2- Rénovation énergétique des bâtiments publics – demandes de subvention
- 3- Travaux de sécurisation de la ressource en eau (captages de St Etienne) – demande de subvention
- 4- Projet de réhabilitation de la médiathèque du Dévoluy
- 5- Projet de construction d'un hôtel et d'une résidence à la Joue du Loup
- 6- Charte des communes et des territoires pastoraux – adhésion
- 7- Office de Tourisme du Dévoluy – attribution de subvention
- 8- SPL Buech Dévoluy Exploitation – soutien financier (compte courant d'associés)
- 9- Intervention de l'équipe nordique – facturation
- 10- Service civique – demande d'agrément
- 11- Travaux ligne électrique Plateau de Bure – convention de passage
- 12- Antennes TDF – convention
- 13- Tableau des effectifs – modification
- 14- Numérotation et dénomination des rues
- 15- Information sur les décisions du maire

Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 6 4

Conseil municipal du 18-02-2021

Au cours du dernier Conseil Municipal du 18 février dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Rénovation du petit patrimoine rural—demande de subvention:

Dans le cadre de l'Appel à Projet "Restauration et valorisation du patrimoine rural non protégé" porté par la Région PACA, la Commune a décidé de présenter un dossier pour la restauration et la valorisation du four banal du Festre qui s'inscrit dans un projet plus global de valorisation de tout le patrimoine rural du Dévoluy.

Le projet consiste à :

- Restaurer le four banal du Col du Festre

- Réaliser et poser 11 panneaux/enseignes sur chacun des fours banaux et chapelles de la commune donnant quelques informations sur l'histoire du bâtiment.

- Mettre en place un circuit touristique et réaliser une "carte du patrimoine", support de communication pour faire découvrir ce circuit.

- Mettre en place des sorties scolaires

Les subventions pouvant être sollicitées :

- Région : 10 400€ soit environ 50%

- Département : 4 160€ soit environ 20%

- Autofinancement : 6 240€ soit environ 30%

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le projet proposé selon le plan de financement ci-dessus.

2- Rénovation énergétique des bâtiments publics – demandes de subvention:

Il est proposé de solliciter une aide financière au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour la rénovation thermique (changement des menuiseries) de l'ancienne mairie de la Cluse et de celle d'Agnières. Au total, le projet s'élève à 40 000 € HT environ.

Il est proposé de solliciter une subvention de 40 % au titre de la DSIL.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le projet proposé selon le plan de financement ci-dessus.

3- Travaux de sécurisation de la ressource en eau (captages de St Etienne) – demande de subvention:

D'un montant de 180 000 € ces travaux sont en lien avec les travaux de mise en place des périmètres de

protection des captages. Ils consistent à des rénovations des ouvrages (réservoirs, station de pompage...).

Le plan de financement serait le suivant :

- Département : 30%

- Agence de l'eau : 40 %

- Autofinancement : 30%

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le projet proposé selon le plan de financement ci-dessus.

4-Projet de réhabilitation de la médiathèque du Dévoluy:

La commission culture propose de travailler sur la réhabilitation de la médiathèque dans le cadre d'une démarche ouverte de création d'un tiers lieu, réalisé avec le tissu associatif local et de manière plus large avec les habitants de la commune qui souhaitent participer.

Le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le projet de création d'un tiers lieu culturel et associatif dans le cadre d'une réflexion globale autour de la médiathèque du Dévoluy, AUTORISE Madame le Maire à lancer une étude de maîtrise d'œuvre comprenant une première phase de



- 16- Fonds de Solidarité pour le Logement— participation
- 17- Coupes ONF 2022

Si vous souhaitez accéder aux comptes-rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:
www.mairiedevoluy.fr

diagnostic - concertation permettant de définir les futurs usages du site.

5- Projet de construction d'un hôtel et d'une résidence à la Joue du Loup:

Le Maire et les adjoints ont rencontré la société TERRESENS (hôtellerie haut de gamme) concernant le projet de construction d'un hôtel et d'une résidence à proximité d'ODYCEA – Les Bains du Dévoluy à la Joue du Loup.

La société a fait parvenir une lettre d'intention par laquelle elle confirme son intérêt pour l'acquisition d'un terrain. Le maire sollicite l'autorisation de signer cette lettre d'intention.

Le conseil municipal AUTORISE, avec une abstention et 13 voix pour, le maire à signer cette lettre d'intention.

6- Charte des communes et des territoires pastoraux – adhésion :

L'Association des communes pastorales de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur a décidé d'élaborer en partenariat avec la Fédération Nationale des communes pastorales, une charte des communes et territoires pastoraux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité DÉCIDE d'adhérer à la charte des communes et territoires pastoraux.

7- Office de Tourisme du Dévoluy – attribution de subvention:

Chaque année l'OT sollicite l'attribution de la subvention de fonctionnement avant le vote du Budget Primitif de l'année en cours. La commune commence en général à verser les acomptes au mois d'avril. Cette année, DSD ne pouvant pas verser comme d'habitude en février à l'OT les 200 000 € déduits de la redevance communale, l'Office demande que la commune commence à lui verser des acomptes dès que possible.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer un acompte d'un montant de 200 000€, PRÉCISE que le solde sera attribué plus tard au moment du vote du budget.

8- SPL Buech Dévoluy Exploitation – soutien financier (compte courant d'associés):

Avec la situation actuelle, la SPL rencontre des difficultés financières. Les actionnaires ont la possibilité de mettre à disposition de la SPL une somme d'argent sous la forme d'apport en compte courant d'associés.

Cet apport, réalisé à titre gratuit, est une avance consentie pour 2 ans maximum (pouvant être prolongée une fois selon une procédure précise) et doit faire l'objet d'une convention prévoyant notamment les modalités de versement et de remboursement.

Le maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des votants (13) de mettre à disposition de la SPL 100000€, APPROUVE la convention à conclure avec la SPL et AUTORISE la signature de cette convention.

9- Intervention de l'équipe nordique – facturation:

Les agents du service nordique sont régulièrement amenés à intervenir pour réparer les dégâts occasionnés par le passage de personnes en quad ou autres engins alors que la circulation est interdite sur tout le domaine nordique. Des dépôts de plaintes sont faits et les frais occasionnés peuvent être facturés.

Il est proposé les tarifs suivants :

Dameuse avec chauffeur : 400 €

Motoneige avec chauffeur : 200 €

Pisteur/secouriste : 50€

Le conseil municipal APPROUVE à



Si vous souhaitez
accéder aux
comptes-rendus
complets, vous
pouvez vous rendre
sur le site de la
Commune:
www.mairiedevoluy.fr

l'unanimité les tarifs proposés pour la reprise de désordre causé par un tiers.

10- Service civique – demande d'agrément :

Le service population souhaite proposer un service civique dans le secteur de l'action sociale avec pour mission la lutte contre la solitude/lutte contre l'isolement des personnes vulnérables/ création d'un lien social.

Le conseil municipal DONNE, à l'unanimité, son accord de principe à l'accueil d'un jeune en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ; AUTORISE le maire à de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} mars 2021 ; AUTORISE le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale ; AUTORISE le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

11- Travaux ligne électrique Plateau de Bure –

convention de passage:

ENEDIS doit réaliser des travaux sur la ligne électrique 20000 volts alimentant le plateau de Bure. Une convention de servitude doit être signée permettant l'établissement de 2 canalisations souterraines sur une bande de 1 m de large et 250 m de long entre le poste Sommarel et la fenêtre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DEMANDE que la solution technique qui sera utilisée ne dénature pas le site, qu'elle ne soit pas sensible à la foudre, APPROUVE la convention présentée, AUTORISE le Maire à signer la convention avec ENEDIS .

12- Antennes TDF – convention

Le Département a négocié un nouvel accord-cadre avec TDF à l'échelle départementale signé en novembre 2020 qui prévoit que le Département se substituerait à TDF dans le bail passé avec les communes. Le Département a revu les modalités prévues au bail initial relatives à la durée et au montant.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les termes du contrat ; DÉCIDE de conclure un contrat de location sur le terrain d'assiette du réémetteur de St Disdier cadastré section I38 C 221 d'une contenance de 175 m² pour une durée de 12 ans et un loyer annuel de 4200 € ; AUTORISE le maire à signer le contrat avec le Département.

13- Tableau des effectifs – modification

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte les changements de grade des agents inscrits au tableau d'avancements.

Le Maire propose la création de postes à compter du 1^{er} mars 2021.

Le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité de la création des postes; et MODIFIE le tableau des effectifs du personnel de la commune conformément aux propositions .

14- Numérotation et dénomination des rues

Une ultime vérification des dénominations des rues arrêtées par la délibération n° 2020-026 du 27 février 2020 a permis de relever quelques erreurs et oublis



Si vous souhaitez
accéder aux
comptes-rendus
complets, vous
pouvez vous rendre sur
le site de la Commune:
[Www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

qu'il convient de corriger par une nouvelle délibération qui modifie l'annexe à la délibération 2020-026.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les modifications présentées .

15- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122 -22 et L. 2122-23 du CGCT)

Un tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire au titre de la délégation consentie par le conseil municipal a été envoyé aux conseillers.

Explications des points les plus onéreux.

16- Fonds de Solidarité pour le Logement— participation

Le Département des Hautes-Alpes a mis en place le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et demande la participation de la commune à hauteur de 0,4 € par habitant. Le maire demande que la commune participe : pour 2021 : 397 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une participation de 397 € au FSL pour l'année 2021, AUTORISE le Maire à

signer la convention proposée.

17- Coupes ONF 2022

L'ONF a fait des propositions de coupes pour 2022 : sur Agnières vers la combe de l'eau et sur St Disdier sur le même secteur. C'est ONF qui lance l'appel pour la vente.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les propositions de coupes pour l'année 2022 faites par l'ONF.

Séance levée : 20h30.